



16 route de la Manufacture Royale
07200 UCCEL
Tél. : 04.75.35.31.46
Fax : 04.75.35.38.33
E-mail : mairie-ucel@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-ucel.fr

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Ucel organise
son 3ème Vide Dressing.

Celui-ci aura lieu le

DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018 DE 09H00 A 18H00 A L'ESPACE DEYDIER A UCCEL.

Si vous désirez participer à cette manifestation, veuillez nous retourner le bulletin d'inscription accompagné de la photocopie de votre carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire, ainsi que le règlement **AVANT LE 12 OCTOBRE 2018** (sachant que le nombre de places sera limité).

Pour tout autre renseignement, appelez le 04.75.35.31.46.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

L'emplacement est au prix de :

- Petite salle de l'Espace Deydier : 7 € la table de 2 mètres (fournie) – limité à 2 tables maximum
- Grande salle de l'Espace Deydier : 12 € la table et un portant double de 2 mètres (fournis) – limité à 1 table et 1 portant maximum

Accueil des exposants pour l'installation des stands :

Samedi 27 octobre de 16h à 18h00
Dimanche 28 octobre de 07h à 09h

- Manifestation ouverte aux exposants qui vendent : vêtements, chaussures et accessoires de mode. Tout autre type de produits proposé à la vente est interdit.
- **Les cintres pour les portants ne sont pas fournis.**
- **Pas de possibilité d'apporter son portant personnel.**
- Chaque exposant est responsable de ses ventes.
- L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant le vide dressing.

Bulletin à retourner à : Mairie d'Ucel
16 route de la Manufacture Royale – 07200 UCCEL
AVANT LE 12 OCTOBRE 2018

BULLETTIN D'INSCRIPTION POUR Le 4ème VIDE DRESSING du 28 OCTOBRE 2018

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Nombre		Prix unitaire	Total
Table(maxi 2 tables)		7 €	
Table + portant (Grande salle)	1	12 €	
Règlement de			

En tant que particulier, j'atteste :

- ne pas être commerçant(e)
- vendre exclusivement des objets personnels et usagés (art L310-2 du Code du Commerce) ;
- ne pas avoir participé à une vente au déballage plus de 2 fois par an (art R 321-9 du Code Pénal).

Signature :